

Paris, le 14 novembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication du rapport 2011 sur la surveillance des moyens de paiement et des infrastructures des marchés financiers

La Banque de France a rendu public ce jour son rapport sur la surveillance des moyens de paiement et des infrastructures des marchés financiers, passant en revue la période 2009-2011. Ce rapport est disponible sur le site internet de la Banque de France (http://www.banque-france.fr).

Le bon fonctionnement des infrastructures des marchés financiers et des moyens de paiement est essentiel à l'économie dans son ensemble : il permet la mise en œuvre de la politique monétaire, et contribue à la stabilité financière comme à la confiance des utilisateurs dans la monnaie. Aussi, la Banque de France dispose de larges compétences en matière de surveillance des infrastructures des marchés financiers (systèmes de paiement, systèmes de compensation et systèmes de règlement livraison d'instruments financiers) et des moyens de paiement scripturaux.

Au cours de la période 2009-2011, les développements de la crise économique et financière ont exposé les infrastructures des marchés financiers à différents chocs, notamment au défaut de certains participants. Les infrastructures de la place de Paris ont démontré à cette occasion leur robustesse, leur capacité à continuer de fonctionner normalement en période de fortes tensions et à limiter les risques de propagation de chocs à travers le système financier. Leur haut niveau de conformité au regard des normes de surveillance qui leur sont applicables, que traduit les évaluations réalisées pendant la période sous revue par la Banque de France, reflète aussi leur sécurité et leur efficacité.

La contribution apportée par les infrastructures des marchés financiers à la stabilité financière a notamment conduit les dirigeants du G20 à s'engager¹ à rendre obligatoire, avant la fin 2012, la compensation par contrepartie centrale des transactions sur produits dérivés standardisés effectuées de gré-à-gré. Le rôle accru que vont en conséquence jouer les infrastructures des marchés financiers nécessite de renforcer les exigences qui leur sont applicables afin de garantir leur robustesse et leur efficacité. Dans ce but, le cadre législatif et réglementaire relatif à ces infrastructures a été profondément revisité, renforcé et étendu. Sa mise en œuvre en France à partir de fin 2012 va impliquer une adaptation du cadre de surveillance et de coopération de la Banque de France, et va également susciter des ajustements de la part des infrastructures dont la Banque de France assure la surveillance.

-

¹ Sommet de Pittsburgh de septembre 2009

La période sous revue a également été marquée, dans le domaine des moyens de paiement, par l'adoption du règlement n°260/212 du 14 mars 2012. Celui-ci fixe une date-butoir de fin de migration au virement et au prélèvement SEPA (Single Euro Payment Area) qui marquera une étape importante dans le développement en cours d'un marché européen intégré pour les paiements de détail. Ce développement s'accompagne d'une part de l'arrivée de nouveaux acteurs non bancaires pouvant offrir des services de paiement et/ou émettre et de gérer de la monnaie électronique, et d'autre part d'innovations technologiques, tant pour faciliter le commerce en ligne (portefeuilles électroniques...) que les paiements de proximité (paiements sans contact par téléphone mobile...). Dans ce contexte en voie de renouvellement, le niveau de sécurité des moyens de paiement scripturaux demeure élevé en France, garantissant ainsi la confiance des utilisateurs dans ces derniers, qui est essentielle au bon fonctionnement de l'économie.

Toutefois, les tendances actuelles de forte croissance des transactions sur Internet et l'évolution possible à moyen terme de l'usage des moyens de paiement liée à une gamme d'instruments renouvelée à l'échelle européenne appellent à une gestion rigoureuse des risques et à la mise en place de mesures de protection appropriées. Dans cette perspective, il est essentiel que l'utilisation des méthodes d'authentification renforcée pour les paiements sur internet se généralise.

Le développement d'un marché européen des paiements de détail appelle également une approche européenne harmonisée en matière de sécurité. A cette fin, les banques centrales de l'Eurosystème ont développé des méthodes et lancé des exercices d'évaluation communs pour les paiements par carte, virement, prélèvement ou monnaie électronique. Un Forum européen sur la sécurité des moyens de paiement de détail, qui rassemble les banques centrales et contrôleurs prudentiels de l'Union européenne, a également été créé. Il a pour objectif d'émettre des recommandations harmonisées à l'échelle européenne pour les principaux risques liés aux moyens de paiement. Les premiers travaux, engagés en 2011, ont porté sur la sécurité des opérations de banque en ligne et des paiements par carte sur internet. Les recommandations y afférent, qui ont fait l'objet d'une consultation publique au cours du premier semestre 2012², seront finalisées prochainement.

Banque de France Direction de la Communication

Service de Presse 9, rue du Colonel Driant 75049 PARIS CEDEX 01

Tél: 01 42 92 39 00 - Télécopie: 01 42 60 36 82

⁻